Protection Sociale, Emploi… et si on parlait Salaires maintenant ?

Cholet le 10/10/2014

Nous venons de vous parler de notre système de protection social, puis d'emploi avec la diversification possible et nécessaire dans le médical…et si nous parlions salaires maintenant ? Evidemment tous ces sujets sont intimement liées et indissociable les uns des autres, contrairement à ce que l'on veut vous faire croire.

I. Premier Bilan de la politique salariale 2014

Un premier bilan de la politique salariale 2014 a été communiqué par la direction. Vous pouvez retrouver la grille des salaires moyens pratiqués à TCS sur notre site internet (**tcs.cgtthales.fr**).

Quelques éléments sont à noter toutefois.

1. **Le piège du talon :** 73% des mensuels de niveau I à V1 et 61% de niveau V2 à V3 ont « bénéficié » du talon. Cela peut paraitre une bonne chose mais en réalité cela a surtout pour effet de tasser totalement l'échelle des salaires en fonction de la qualification *(voir courbe plus bas),* détruisant ainsi les évolutions de carrière. De plus cela n'a pas réellement d'effet élévateur des salaires puisque l'augmentation totale moyenne pour ces catégories de salariés a été de 3%, tout comme pour les ingénieurs et cadres.

2. **Egalité professionnelle femmes/hommes :** 119 femmes ont bénéficiée du budget spécifique 0,1% égalité femmes/hommes, dont 21 sur le site de Cholet. En 2014, après plusieurs années d'application de cette mesure de budget spécifique, il serait temps de traiter toutes les situations de discrimination femmes/hommes, en termes de salaire mais surtout d'évolution de carrière, pour arriver enfin à une situation réelle d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes !

II. Vers quelle politique salariale aller ?

Pour répondre à cette question il faut revenir aux fondamentaux : Qu'est-ce que le salaire ? Contrairement à certaines idées véhiculées, le salaire n'est pas une récompense, fonction du résultat de l'entreprise. **Le salaire est le paiement de votre qualification pour un temps de travail donné.** Or, pour reconnaitre les qualifications de tous les salariés il est nécessaire de revenir à une politique salariale basée sur des augmentations générales pour tous, en pourcentage, accompagnée d'augmentations individuelles pour traiter les évolutions de carrières et les promotions.

C'est pour cela que nous vous proposons nos repères revendicatifs basés sur la reconstruction d'une grille de salaire unique, de l'ouvrier à l'ingénieur, permettant à la fois de traiter la reconnaissance et le paiement des qualifications, mais aussi de permettre une réelle évolution de carrière pour tous les salariés.

Les **repères revendicatifs** que nous vous proposons s'appuient sur un constat lucide de l'échelle salariale actuelle et sur notre objectif de refonder le salaire et la politique salariale de TCS sur la reconnaissance des qualifications. Nous entendons ainsi apporter notre contribution au **nécessaire débat sur la politique salariale à construire à TCS, avec vous.**

Pour cela nous vous invitons à une heure d'information syndicale le jeudi 16 octobre 2014 de 14h à 15h en salle Kennely au bâtiment K.

Cette heure d'information syndicale[1] sera l'occasion de débattre de nos salaires, de la reconnaissance de nos qualifications et d'évolution de carrière, mais aussi d'emploi notamment à Thales ainsi que de notre système de protection sociale.

1 : L'heure d'information syndicale est un droit dont dispose chaque salarié, issue de nos accords sur le droit syndical, et comme chaque droit il ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !
Celui-ci précise que « chaque salarié dispose d'un crédit individuel de 3 heures par an, **payé et considéré comme du travail effectif**, pour participer aux réunions organisées par les organisations syndicales ».

III. Construire avec vous les revendications permettant de :

Passer de cette situation :

Plus de 90% des salariés ont un salaire de base inférieur à 5 fois le SMIC. (En dessous du trait noir).

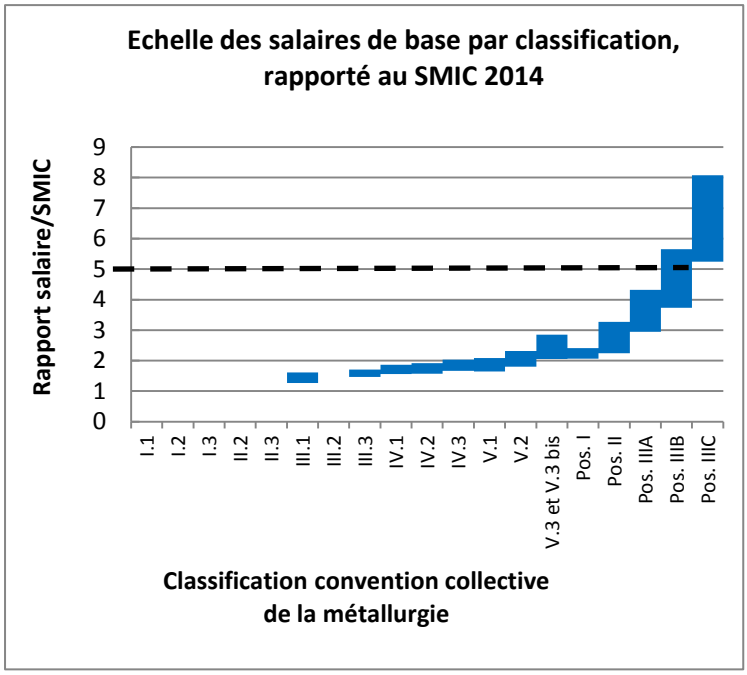

On mesure l'écrasement de la hiérarchie salariale des mensuels, dont la courbe de salaire suivant la qualification ne progresse que peu, du notamment aux talons en somme fixe.

Tout au long de la grille, on note des chevauchements entre classifications pour l'ensemble des catégories, qui témoignent du besoin de reconquérir le respect de la qualification.

La catégorie Pos II (1750 salariés) possède quant à elle 7 coefficients. La faible amplitude salariale donne à réfléchir sur les réalités salariales faites à cette catégorie et le besoin de reconquérir le bon usage de ces coefficients.

Les Pos IIIA, IIIB et IIIC n'ont qu'un seul coefficient. L'ampleur des écarts de salaires montre qu'il serait souhaitable de prévoir l'instauration de coefficients supplémentaires afin de fonder la légitimité d'une telle échelle.

A cette situation-là :

La reconstruction d'une grille de salaires devrait tendre à cela. Les salaires sont exprimés en nombre de SMIC 2014 (1445€).

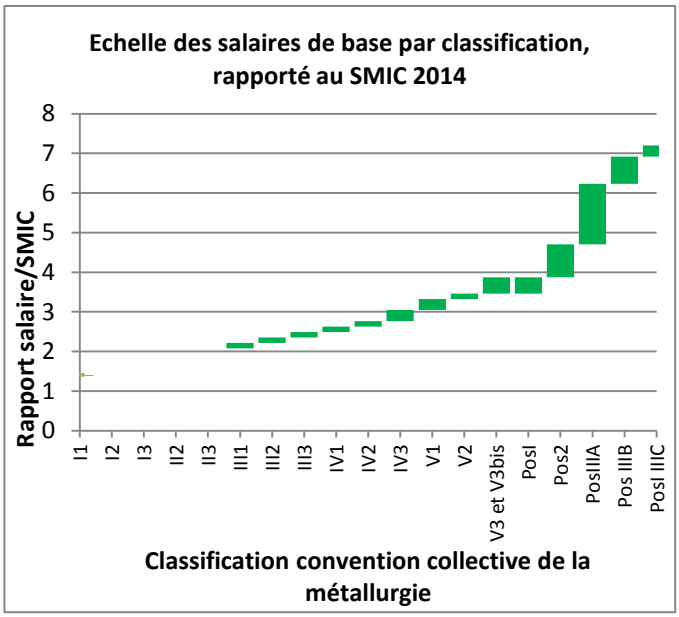

Pour cela il faut engager un double mouvement :

1- Revaloriser le salaire de la plus faible classification de TCS : III3.

2- Reconstruire la cohérence de la grille hiérarchique des mensuels, qui permettrait ainsi une réelle évolution de carrière.

Ainsi, la hiérarchie salariale des classifications des mensuels serait rétablie et en même temps le salaire du III1 passerait de 1,5 Smic environ à 2 fois le SMIC 2014 : cela permet d'atteindre le niveau de la grille de salaire revendiqué par la CGT à Thales.

L'articulation des catégories est rétablie tout au long de la grille : pas de chevauchement illégitime. Nous ne faisons pas apparaitre ici les nouveaux coefficients que nous proposons pour les Pos IIIA, B, C, ni les actuels coefficients en Pos II pour avoir une figure comparable à la précédente.

Pour construire ensemble vos revendications, pour que notre action syndicale soit au plus proche de vos besoins, de vos attentes, pour partager et débattre ensemble…venez nombreux à notre heure d'information syndicale jeudi 16 octobre de 14h à 15h salle Kennely au bâtiment K.

Vous trouverez le document « Droit syndical » à remplir sur l'intranet Cholet rubrique Ressources humaines/Temps de travail (http://intranet.land-joint.corp.thales/cholet/pub/tempsdetravail.cfm) **ou auprès de l'un de vos représentant du personnel CGT.**

Syndicat CGT Thales Cholet

Ne restez pas seul, ensemble nous sommes plus fort… syndiquez-vous

Contacter directement un de vos élus CGT ou par email : cgt-thales-cholet@laposte.net

Site internet CGT TCS : tcs.cgtthales.fr

Syndicat CGT groupe Thales : www.cgtthales.fr

Site internet sur les dispositions sociales Thales : www.thadis.com